

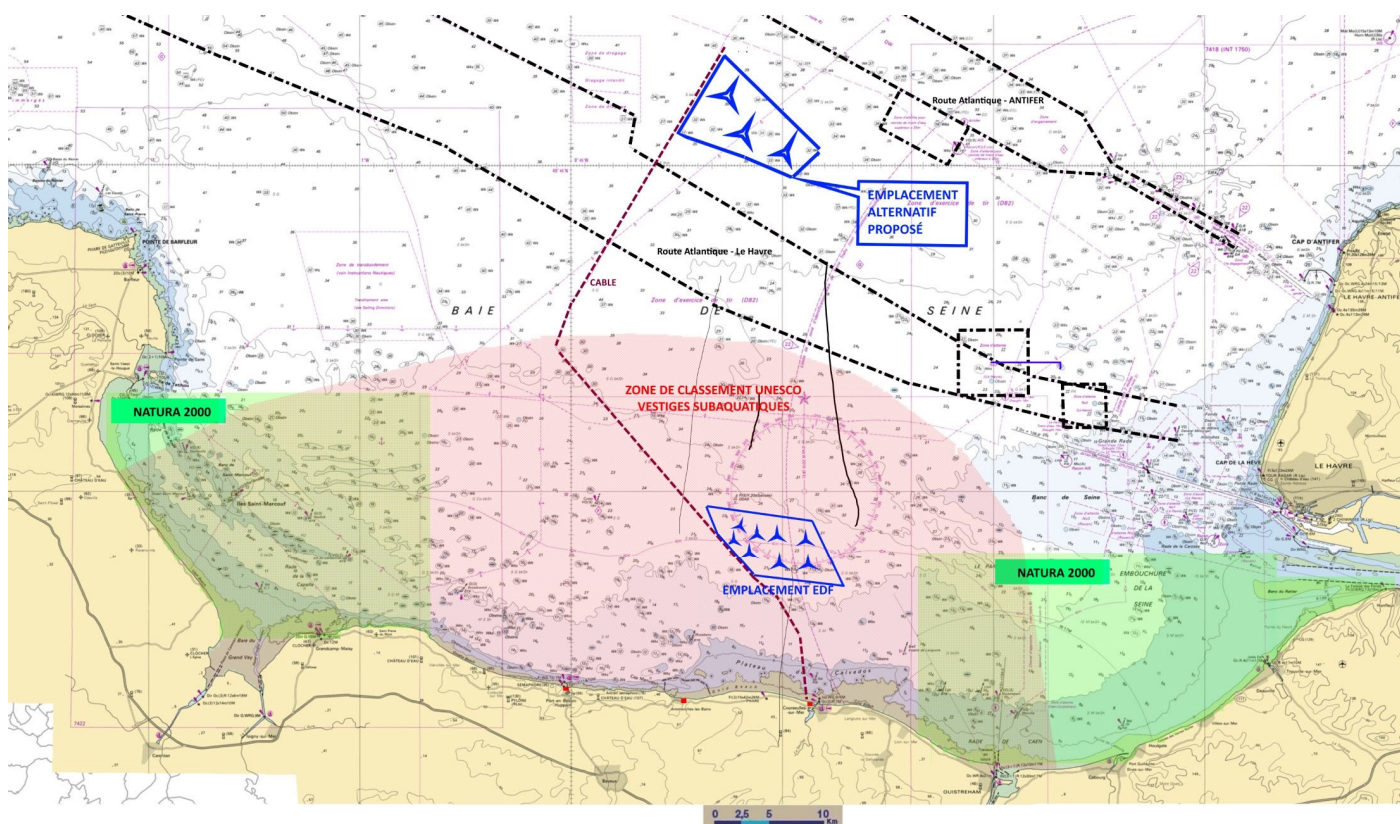
**Complexe éolien offshore devant les Plages du Débarquement : Libre Horizon propose un nouveau site plus loin des côtes, moins cher à construire et hors de la zone maritime proposée à l'inscription des Plages du Débarquement sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco**

## Communiqué de presse

Arromanches-les-Bains / Courseulles-sur-Mer, le 7 septembre 2017

Après les recours déposés en octobre 2016 (1) et juin 2017 (2) contre le projet d'installation et d'exploitation des centrales éoliennes en mer devant les Plages du Débarquement, et après la plainte à la Commission européenne déposée en juin 2017 (3), Libre Horizon souhaite sensibiliser l'opinion publique dans la perspective de la candidature des Plages du Débarquement à l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco.

"Notre opposition au projet actuel d'installation des 75 éoliennes géantes devant les plages de Juno Beach, Gold Beach et du port artificiel d'Arromanches reste déterminée mais se veut constructive. Les prix de l'éolien en mer ayant totalement chuté entre 2011 et aujourd'hui, il est maintenant possible de faire à moindre coût une installation hors de vue des côtes et surtout hors de la zone de classement Unesco." indique Elsa JOLY, présidente de Libre Horizon.



En effet, la candidature française de classement des Plages du Débarquement de 1944 en Normandie porte sur 9 sites dont la zone subaquatique jusqu'à 20 km des côtes, en raison du caractère exceptionnellement dense du champ d'épaves. "Nous avons étudié dans le détail les caractéristiques de l'implantation actuelle, à 10 km en face de Juno Beach, en plein milieu de la zone Unesco (en rose sur la carte). Une zone similaire à plus de 35 km des côtes permet de sortir de cette zone de classement et de maintenir la technique des monopieux, possible jusqu'à 40 mètres de profondeur. Avec davantage de vent dans cette nouvelle zone car plus éloignée des côtes, il est aussi possible d'installer des éoliennes moins hautes, donc sensiblement moins chères. Au final, les coûts d'installation ayant totalement fondu ces dernières années, les surcoûts liés à la profondeur et à l'éloignement seront non significatifs", déclare José ROBERT, conseiller municipal de Courseulles.

Le projet de classement des Plages du Débarquement est dans tous les esprits, y compris des professionnels du tourisme qui en attendent des retombées économiques importantes, dans la continuité du Havre, de Bordeaux et de la cathédrale d'Albi ces dernières années (5). "Pour notre territoire, ce classement est une magnifique opportunité de poursuivre le développement du tourisme de mémoire, avec des milliers d'emploi durables, non délocalisables et non subventionnés à la clé" indique Amaury de LENCQUESAING, conseiller municipal de Crépon.

"Dans son rapport sur l'intégrité visuelle de mars 2013, l'Unesco rappelle sa très grande sensibilité aux éoliennes à proximité des sites classés. Le précédent du Mont Saint-Michel en 2010 doit nous alerter : l'Unesco avait formellement enjoint à l'Etat français de suspendre les projets éoliens en covisibilité, pourtant hors de la zone tampon

du Mont. **Vouloir aujourd'hui créer le plus grand complexe éolien de France en plein milieu de la zone de classement est totalement suicidaire**" déclare Bernard LOING, président de D-Day Heritage et lui-même ancien haut responsable de l'Unesco (6).

Lors de l'assemblée générale de Libre Horizon, le 26 août dernier, les adhérents ont largement approuvé la position de Libre Horizon, confortés par les **récentes attributions de parc offshore en Allemagne à plus de 50 km des côtes et sans subvention** (7). Le prix de l'électricité y ressortant **inférieur à 50 EUR le MWh**, il faut s'interroger sur le besoin de **subventionner massivement en France** (1,1 milliards d'Euros par an) des parcs éoliens en mer à 10 km des côtes, pour un prix de l'électricité résultant de **226 EUR le MWh** (8).

Les prix de l'éolien en mer ayant fondu les 5 dernières années, et la filière française ayant été abandonnée avec la faillite d'Alstom et d'Areva, ce projet surpayé intéresse maintenant les industriels américains sans compétence en éolien offshore. L'an dernier, le canadien Enbridge, spécialiste du transport de pétrole par oléoduc, a payé 40 M EUR et donné 300 M EUR de garantie de financement pour remplacer l'industriel danois DONG qui avait gagné l'appel d'offres avec EDF en 2012 (9). *"L'état avait choisi un leader européen qui apportait son savoir-faire pour développer une filière industrielle française. On se retrouve avec des débutants qui font une très belle affaire en profitant de la baisse des coûts de cette filière désormais 100% étrangère et du prix garanti par l'Etat en 2011, au plus haut du marché. Et le fait que le bénéficiaire de l'autorisation de construire et d'exploiter le site offshore de Courseulles-Arromanches ne soit pas le vainqueur de l'appel d'offres serait sans incidence sur la légalité des autorisations accordées par le préfet du Calvados ?"* s'interroge Jean-Michel BERLY, secrétaire de Libre Horizon.

*"On a tout entendu : que l'éolien en mer sous nos yeux, c'est beau. Que répandre pendant 25 ans une pollution quotidienne de 100 kg de métaux corrosifs dans la mer, ce n'est rien. Qu'installer des turbines géantes en plein milieu d'un cimetière marin, ce n'est pas un problème. Que l'Unesco n'y verra que du feu. Et maintenant, va-t-on nous dire que c'est mieux de payer 4 fois le prix qu'obtiennent nos voisins danois et allemands ?"* interrogeait Amaury de LENCQUESAING.

Les adhérents se sont montrés fermement décidés à faire modifier la réalisation du projet éolien de Courseulles-Arromanches qui en l'état actuel serait en outre une grave atteinte au paysage et à l'environnement. Ils poursuivent leurs actions vers **les pouvoirs publics qui feignent aujourd'hui d'ignorer l'évidente incompatibilité du projet actuel avec la demande d'inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine Mondial de l'Unesco**.

En conclusion de l'assemblée générale, la Vice-Présidence de Libre Horizon Hélène WAYSBORD rappelait *"Au-delà de tous les arguments techniques et financiers, ce projet est avant tout la profanation d'un lieu de mémoire. Aussi mettrons-nous toute notre énergie et notre détermination pour le combattre"*.

**Nous sommes déterminés à faire annuler ce projet et le faire déplacer plus au large, hors du cimetière marin du Débarquement et sans subvention publique.**

**Deux tiers de la population étaient de notre avis lors de l'enquête publique, nous sommes très soutenus et nous allons réussir !**

Contacts :

**Libre-Horizon**

Elsa Joly, Présidente  
06 84 52 72 77  
elsa.joly@libre-horizon.com

Amaury de Lencquesaing  
06 03 13 76 09  
presse@libre-horizon.com

José Robert  
06 88 67 93 03  
jose.robert@libre-horizon.com

**D DAY HERITAGE**

Bernard Loing, Président  
06 08 60 31 49

Qui sommes-nous ? :



**Libre Horizon** ([www.libre-horizon.com](http://www.libre-horizon.com)). Association créée en 2014, qui rassemble notamment des riverains des 27 communes du Littoral des Plages du Débarquement, de Ouistreham à Omaha Beach. Elle se bat contre l'implantation du parc éolien à 10 km des côtes, en plein milieu de la zone de classement UNESCO, et a proposé de repousser l'implantation au-delà de 20 km des côtes.

## **Annexes et référence**

### **(1) Première action en justice : recours concernant l'autorisation dite "Loi sur l'eau"**

Le 11 octobre 2016, un collectif de huit associations dont Libre Horizon, a déposé un recours auprès de la Cour administrative d'appel de Nantes, contre l'arrêté préfectoral du 8 juin 2016 autorisant la société Eoliennes Offshore du Calvados à construire et exploiter un complexe de 75 éoliennes en mer à 10 km des côtes de Courseulles et Arromanches.

Ce recours met notamment en évidence les atteintes au paysage et à l'environnement qui ont été ignorés par l'enquête publique. La Cour administrative d'appel de Nantes doit rendre son arrêt en octobre 2017.

<http://www.libre-horizon.com/spip.php?rubrique47>

### **(2) Seconde action en justice : Recours concernant la concession du domaine public maritime**

Un collectif de six associations, dont Libre Horizon, a déposé le 26 juin 2017, auprès de la Cour administrative d'appel de Nantes, un recours en annulation contre l'arrêté préfectoral du 19 avril 2017 approuvant la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime conclue entre l'Etat et la société Eoliennes offshore du Calvados.

A cette heure, nous en sommes aux échanges d'écritures et d'arguments. L'arrêt devrait intervenir en juin 2018.

<http://www.libre-horizon.com/spip.php?rubrique47>

### **(3) Troisième action en justice : dépôt de plainte auprès de la Commission européenne pour infraction au droit communautaire, notamment relatif aux aides d'Etat.**

Le collectif Pour Un Littoral Sans Eolienne (PULSE) regroupe différentes associations locales - dont Libre Horizon - opposées aux différents sites retenus pour le développement de l'éolien en mer.

Ce collectif a déposé plainte le 13 juin 2017 auprès de la Commission européenne, pour non-respect des obligations relatives

- à l'évaluation environnementale préalable (I)
- à la planification de l'espace maritime (II)
- à l'information et à la participation du public au processus décisionnel (III)
- à la protection de la faune et de son habitat (IV)
- au marché intérieur de l'énergie (V)
- et aux aides d'Etat (VI).

Cette plainte concerne les six projets d'éolien en mer français : Courseulles-sur-Mer (Calvados), Fécamp, Le Tréport (Seine-Maritime), Saint-Brieuc (Côte-d'Armor), Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) et Noirmoutier (Vendée).

<http://www.libre-horizon.com/article309>

### **(4) Candidature française pour l'inscription des Plages du Débarquement de Normandie sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco**

Les 9 sites retenus sont, d'est en ouest : Sword Beach, Juno Beach, Gold Beach, le Port artificiel d'Arromanches, les batteries de Longues, Omaha Beach, la Pointe du Hoc, Utah Beach, et la zone subaquatique jusqu'à 20 km des côtes (vestiges et épaves).

### **(5) Retombées économiques suite à un classement Unesco**

- Article du Figaro le 10 juillet 2016 (reproduit sur <http://www.libre-horizon.com/spip.php?article3120>)
  - "Même impact au Havre, dont l'inscription au Patrimoine Mondial date de 2005."
  - "La fréquentation touristique est en hausse, pour preuve, le nombre de bateaux de croisière qui s'y arrêtent. En 2005, ils étaient 55. Cette année, 126 sont attendus, pour plus de 280.000 passagers."
- Article La gazette des communes, 11 octobre 2013 (reproduit sur <http://www.libre-horizon.com/spip.php?article313>)
  - "La fréquentation touristique de Bordeaux a augmenté de 50% depuis 2007, année du classement Unesco", constate ainsi Nicolas Martin, directeur de l'office de Tourisme de Bordeaux.

- La cathédrale d'Albi a eu 30% de visiteurs en plus depuis son inscription à l'Unesco en 2010", répond en écho la mairie de la préfecture du Tarn.

#### **(6) Bernard LOING, D-DAY Heritage, UNESCO**

- D-DAY Heritage est une association dont le but est d'obtenir le classement au Patrimoine mondial de l'Humanité, par l'UNESCO, des Plages du Débarquement de 1944 en Normandie.
- Bernard LOING a été président de la Conférence internationale des ONG à l'UNESCO de 2008 à 2012.
- UNESCO - Réunion d'Experts du patrimoine mondial sur l'Intégrité visuelle [Agra (Inde), 6-9 mars 2013] : rapports et liens accessibles depuis <http://www.libre-horizon.com/article324>

#### **(7) Article Les Echos - 18 avril 2017 - Eolien en mer : des parcs sans subventions, une première mondiale**

Article intégral et références accessibles sur <http://www.libre-horizon.com/spip.php?article299>

Selon cet article des Echos, "Le prix de l'électricité de ces parcs ressortirait à 33,4 euros €/MWh" plus 10 à 15 €/MWh pour le coût de raccordement, soit moins de 50 €/MWh en coût total en Allemagne

Ces prix non subventionnés concernent les trois nouveaux complexes éoliens en mer nouvellement attribués en Allemagne, tous situés à plus de 50 km des côtes et plus de 30 mètres de profondeur :

- OWP West (58 km des côtes et 29 à 33 mètres de profondeur)
- Borkum Riffgrund West II (67 km des côtes et 29 à 31 mètres de profondeur)
- He Dreiht (85 km des côtes et 37 à 40 mètres de profondeur)

#### **(8) Ecart de prix entre l'Allemagne (cf. ci-dessus) et la France**

Avis de la Commission de régulation de l'énergie (5 avril 2012) "La puissance des projets concernés s'élève à 1 928 MW, pour une production annoncée de 6,8 TWh. Les charges de service public en résultant atteindraient environ 1,1 Md€2 par an à partir de 2020, ce qui correspond à un surcoût annuel de 160 € par MWh produit. Sur la base d'un prix de marché de 66,5 €/MWh en 2020 (correspondant à une évolution des prix de marché de 3 % par an)"

<http://www.libre-horizon.com/spip.php?article305>

#### **(9) Comptes EDF EN France au 31/12/2016**

Comptes téléchargeables sur <http://www.libre-horizon.com/spip.php?article319>

On lit page 20 :

"Article 7.6 Résultat exceptionnel : Produits sur opérations en capital : 40,6 M EUR

Les produits exceptionnels sont principalement liés à la cession de 50% des titres détenus dans la société Eolien Maritime France (au capital de 37 000 EUR) au nouvel investisseur EnBridge."

Puis page 22 : "Engagements hors bilan reçus : Engagement de financement reçu = 337,5 M EUR. Il s'agit de garanties reçues d'EnBridge suite à la cession partielle de 50% des titres des 3 projets Offshore pour 300 M EUR et d'un complément de prix à recevoir lié à une opération de cession."